

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 490

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 48

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au début de la troisième phrase, les mots : « Ces tarifs » sont remplacés par les mots : « Les tarifs servant de base au calcul de la participation de l'assuré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.